Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212902209-20251223-20251215-DE

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 16 décembre 2025

Délibération n°2025-12-15	Classification
BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA VILLE : SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENTS	7.1 Décision budgétaire

L'an deux mille vingt cinq, le seize décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le trois décembre deux mille vingt cinq par voie électronique, conformément au règlement intérieur du Conseil et en vertu des articles L 2121-10 et L 2121-12-1 du CGCT, s'est réuni, au Centre culturel Le Triskell, Rue Mstislav Rostropovitch à Pont-l'Abbé,

Présidence : Stéphane LE DOARÉ
Secrétaire : Jacques TANGUY
Rapporteur : Eric LE GUEN

Nombre de Conseillers en exercice (liste en annexe) : 29
Nombre de Conseillers présents (liste en annexe) : 25
Nombre de Votants (liste en annexe) : 28

EXPOSE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2312-1 et suivants,
Vu le vote du Budget Primitif de la commune, celui-ci est voté avant la clôture de l'exercice 2025, ce qui correspond aux principes de la loi. Par dérogation un budget peut être voté après cette date et ce jusqu'au 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982),

Ce vote avant la clôture entrainera le vote d'un **Budget supplémentaire** qui intégrera :

- Les résultats de chaque section
- Les restes à réaliser (dépenses et recettes)

Il s'équilibre en section de **fonctionnement** à **10 338 664 €** et en section **d'investissement** à **6 041 871 €.**

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉPENSES

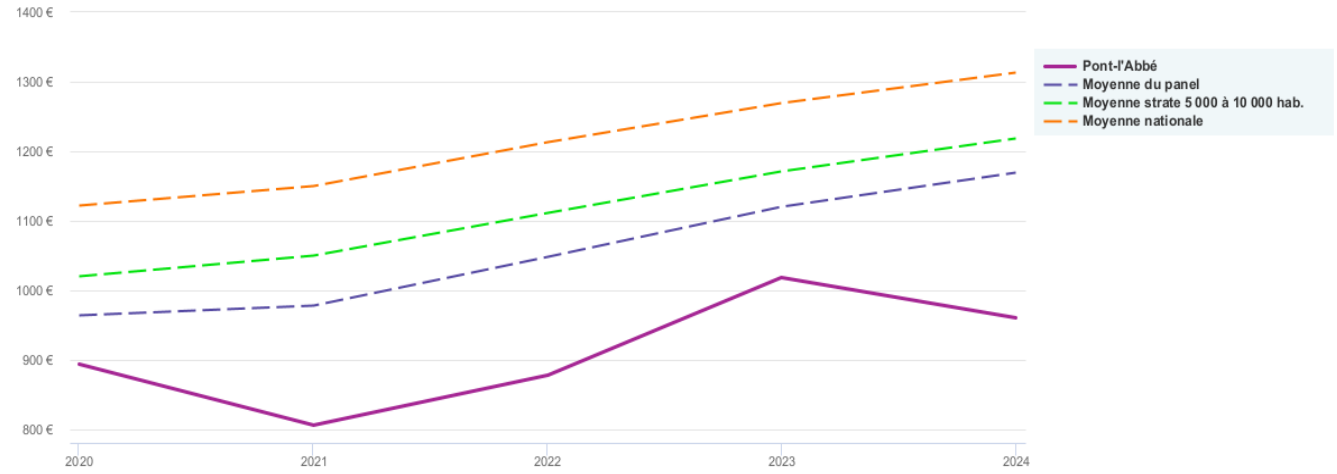
		CFU 2023	CFU 2024	Budget Total 2025	BP 2026
011	**Charges à caractère général**	2 226 285,14	2 217 856,70	2 256 854	2 386 911
	hors énergie	*1 597 106,82*	*1 703 210,30*	*1 705 854*	*1 886 911*
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	4 421 286,32	4 651 898,95	4 850 000	4 800 000
65	**Autres charges de gestion courante**	970 230,27	961 411,97	1 044 700	1 135 550
66	**Charges financières**	146 039,16	171 003,02	199 500	187 000
67	**Charges spécifiques**	5,40	443,04	2 000	2 000
68	**Dotations**	0,00	2 349,27	2 800	2 800
014	**Atténuation de produit**	0,00	8 689,00	25 700	20 500
022	**Dépenses imprévues**	0,00	0,00	0	0
023	*Virement à la section d'investissement*			*1 177 552*	1 223 903
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*1 265 760,84*	*517 667,51*	*580 000*	580 000
	Total dépenses réelles	7 617 801,73	7 831 167,62	8 151 554	8 322 461
	Total dépenses réelles + charges financières + dépenses exceptionnelles	7 763 846,29	8 013 651,95	8 381 554	8 534 761
	Total opérations d'ordre	1 265 760,84	517 667,51	1 757 552	1 803 903
	Total dépenses de fonctionnement	**9 029 607,13**	**8 531 319,46**	**10 139 106**	**10 338 664**

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212902209-20251223-20251215-DE

La prévision de résultat de la section s'élève à près de 1 223 903 € ce qui permettra de couvrir les remboursements du capital des emprunts (650 000 €) ainsi qu'une partie des investissements d'entretien courant de voirie (marché à bon de commande 350 000 €) et l'acquisition ou le remplacement de matériel (300 000 €).

Pour pouvoir mettre en perspectives les données financières liées à la commune, un travail d'analyse a été mené en comparant la ville de Pont L'Abbé avec d'autres collectivités de la même strate (11 communes avec une taille similaire avec un rôle de centralité).

Le total des charges de fonctionnement est ramené à l'habitant.



On peut percevoir au travers du graphique que, malgré l'augmentation des charges pour la commune, celles-ci restent en deçà du Panel et des moyennes de strate ou nationale. On perçoit l'effet inflationniste des denrées, des fluides et des énergies sur les dépenses de fonctionnement. Il reste cependant nécessaire d'être vigilant sur la maîtrise de ces dépenses.

Les principales évolutions 2026

➢ CHARGES À CARACTÈRE GENERAL (011) : 2 386 911 €

L'enveloppe budgétaire dédiée aux dépenses à caractère général sera de l'ordre de 2 386 K€ soit une légère augmentation par rapport à 2025 (+6%).

Principales évolutions 2026 :

- **Coût de l'énergie** (gaz et électricité) : le poste de dépense dédié à ces charges de fonctionnement est estimé à **500 000 € en 2026 soit une baisse de 9,3% par rapport au BP 2025 mais qui reste très au-delà des montants de 2022 : 320 000 €**. La baisse des prix des KWh combinée aux efforts fait par les services, à la réduction des durées d'éclairage ainsi qu'aux travaux de modernisation sur le réseau d'éclairage public ont permis de réduire la charge prévisionnelle du coût de l'énergie (éclairage public 2024 : 84 K€, prévisionnel 2025 : 85 K€, prévisionnel 2026 : 72 k€).
- Un **budget alimentaire** en augmentation pour maintenir la démarche qualité du restaurant scolaire.
- Un budget consolidé pour le **développement de l'art** dans la ville avec le Triskell et l'ouverture du musée.
- L'augmentation du coût des **assurances (+30k€)**.
- **Maîtrise des autres postes de dépenses,** portée collectivement par les services.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212902209-20251223-20251215-DE

➢ CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (012) : 4 800 000€

Principales évolutions 2026 :

Les charges de personnel constituent le principal poste de dépenses du budget (57,7 % des dépenses réelles).
Cette part importante mais classique pour une collectivité territoriale (voir en deçà) s'explique par plusieurs facteurs structurels :

- **Un rôle de centralité** joué par la commune impliquant des effectifs plus nombreux pour gérer le fonctionnement de la collectivité.

- La présence **d'équipements ou de services spécifiques** : Triskell, Centre de découverte de Rosquerno, musée, police municipale, marché… que l'on ne retrouve pas forcément dans d'autres communes.

- Une volonté des élus de conserver une partie des travaux en interne (régie) plutôt que par prestations externes. Ce dernier facteur entraine naturellement un basculement des dépenses du 011 vers le 012 (mais que l'on retrouvera en recette de fonctionnement par opération d'ordre).

En parallèle, il convient de déduire le montant des remboursements liés aux absences d'agents pour les accidents de service, les congés longue maladie ou longue durée (013). Les recettes attendues sont les aides sur le poste « Petite Ville de Demain », l'aide de la CAF sur le poste de chargée de Coopération « Enfance et animation de la vie sociale ».

Evolution des dépenses de personnel depuis 2018 et perspectives 2026

	Charges de Personnel 012	Remboursements 013	Solde	Evolution en %
2018	4 077 547 €	106 216 €	3 971 331 €	
2019	4 066 624 €	80 947 €	3 985 677 €	0,36%
2020	3 973 475 €	66 555 €	3 906 920 €	-1,98%
2021	4 169 043 €	241 398 €	3 927 645 €	0,53%
2022	4 412 674 €	154 090 €	4 258 584 €	8,43%
2023	4 421 286 €	80 961 €	4 340 326 €	1,92%
2024	4 651 899 €	80 751 €	4 571 148 €	5,32%
2025	4 850 000 €	50 000 €	4 800 000 €	4,77%
2026	4 800 000 €	70 000 €	4 730 000 €	-1,46%

Les renforcements d'effectifs jugés nécessaires au bon fonctionnement des services et à la mise en œuvre des orientations politiques seront rigoureusement priorisés selon les départs en retraite des agents et comblés en privilégiant les redéploiements.
Conformément aux lignes directrices de gestion votées en mai 2022, il est rappelé que **chaque vacance de poste** (retraite, mobilité interne ou externe, disponibilité, démission etc..) donne **systématiquement lieu à une étude**. Cet examen permet d'apprécier l'opportunité du poste au regard, d'une part, des objectifs opérationnels, et, d'autre part, de l'organisation des services. Les postes vacants ainsi redéfinis évoluent afin de répondre à **l'intérêt général** et **de maintenir la qualité du service public**.
Malgré tout, la maitrise des dépenses reste au centre de la politique des ressources humaines de la ville. Celle-ci repose à la fois sur des obligations règlementaires mais également sur des décisions propres à la collectivité.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212902209-20251223-20251215-DE

En effet en 2025, la masse salariale a fortement évolué en lien avec certaines mesures conjoncturelles :

- augmentation du taux de cotisation de la CNRACL de + 3 points soit environ 40 k€ par an,
- décisions sociales internes comme l'augmentation de la participation à la mutuelle santé (prise en charge de l'employeur de 20 € à 30 € par mois),
- le recensement de la population dont le coût a été de 56 K€.

Considérant les éléments connus à ce jour, il est proposé pour l'année 2026 de cibler l'enveloppe dédiée aux richesses humaines à hauteur de 4.8 millions d'euros.

Malgré tout la maitrise des dépenses reste au centre de la politique des ressources humaines de la ville. Celle-ci repose à la fois sur des obligations règlementaires mais également sur des décisions propres à la collectivité.

- Le relèvement des cotisations des collectivités (part CNRACL + 3 points) (+40K€)
- Les décisions prises par la commune en matière d'amélioration des carrières individuelles comme les avancements de grade et d'échelon, en lien avec les Lignes Directrices de Gestion mise en place en 2022 et la protection sociale.
- Création des postes nécessaires au fonctionnement des services : chargé de communication et chargée de Coopération « Enfance et animation de la vie sociale » sur 12 mois.

Ces différentes charges sont en partie compensées par :

- La limitation du recours aux personnels contractuels ;
- Les remboursements pour les CMO, CLD et CLM ;
- Une réorganisation des services.

➢ AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (65) : 1 135 550 €

Les prévisions au niveau de ce chapitre sont en légère augmentation par rapport à 2025 (+8.69%).
L'enveloppe globale de **subventions aux associations** sera maintenue par rapport à 2025 soit approximativement 210 000 €.
Le soutien actif de la commune à la mise en œuvre de **la politique du CCAS** sera maintenu sur le plan financier. La participation de la commune évoluerait de 235 000 euros à 250 000 euros pour 2026. La part de ce budget sert notamment à financer les postes dédiés à 100 % au CCAS ainsi que le repas pour les aînés.
Une augmentation sur les articles 65811 et 65818 est envisagée passant de 30k€ à 55.8k€. Cela reflète principalement une montée en puissance et une généralisation des services cloud dans **la gestion informatique**. Ces dépenses sont donc des redevances pour l'utilisation de solutions informatiques externalisées, et non des charges exceptionnelles au sens classique. Cette évolution traduit une adaptation technique et budgétaire importante liée à l'optimisation, la sécurisation et la modernisation des infrastructures et logiciels communaux.

➢ CHARGES FINANCIÈRES (66) : 187 000 €

Les charges d'intérêts resteraient stables en 2026.

➢ OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (042) : 580 000 €

Les opérations d'ordre concernant les dotations aux amortissements seront stables. Sont aussi comptabilisées dans ce chapitre les sorties d'actif lors des cessions de biens.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212902209-20251223-20251215-DE

SECTION DE FONCTIONEMENT : RECETTES

		CFU 2023	CFU 2024	Budget Total 2025	BP 2026
013	**Atténuations de charges**	80 960,66	80 751,51	50 000	70 000
70	**Produits des services**	723 861,72	785 644,12	675 010	714 700
73	**Impôts et taxes**	6 552 753,74	6 867 012,46	6 745 900	6 856 764
74	**Dotations, subventions et participations**	2 391 537,79	2 470 668,83	2 434 346	2 427 100
75	**Autres produits de gestion courante**	134 401,69	130 138,91	102 850	139 100
76	**Produits financiers**	6,10	26 617,35	0	0
77	**Produits spécifiques**	754 988,92	13 788,62	1 000	1 000
78	**Reprise sur amort.et provisions**	0,00	0,00	0	0
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	175 655,72	129 260,80	130 000	130 000
	Total recettes réelles	9 883 515,60	10 334 215,83	10 008 106	10 207 664
	Total recettes réelles + recettes financières + recettes exceptionnelles	10 638 510,62	10 374 621,80	10 009 106	10 208 664
	Total opérations d'ordre	175 655,72	129 260,80	130 000	130 000
	Total recettes de fonctionnement	**10 814 166,34**	**10 503 882,60**	**10 139 106**	**10 338 664**

Les principales évolutions 2026

➢ ATTÉNUATIONS DE CHARGES (013) : 70 000€

Ces recettes comprennent les remboursements de l'assurance statutaire et de l'assurance maladie pour les agents en arrêt de travail ainsi que la participation de l'Etat pour le poste de chef de projet « petites villes de demain » (30 K€) et la participation de la CAF sur le poste de chargée de Coopération « Enfance et animation de la vie sociale ».

➢ PRODUITS DES SERVICES (70) : 714 700 €

Il s'agit des redevances d'occupation du domaine public, de la facturation de certains services proposés aux Pont-l'Abbistes : notamment la restauration scolaire, les centres de loisirs, les activités culturelles ainsi que les activités de Rosquerno Estuaire.

Il est proposé pour 2026 une hausse des produits des services soit **714 700 €** contre **675 010 €** en 2025.

Les principales recettes prévisionnelles par activité sont les suivantes :

- Rosquerno Estuaire : 99 000 €
- Périscolaire et ALSH : 165 000 €
- Restaurant scolaire : 170 000 €
- Espace jeunes : 17 000 €
- Billetterie des spectacles : 100 000 €
- Billetterie et boutique du Musée Bigouden : 65 000 €

Les redevances d'occupation du domaine public (terrasse et stationnement) seraient en légère baisse par rapport à 2025 et passeraient de 37 000€ à 35 000€.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212902209-20251223-20251215-DE

➢ IMPÔTS ET TAXES (73) : 6 856 764 €

Il est envisagé une progression des recettes liées aux impôts et taxes. Le compte 73 regroupe les produits d'impôts et taxes que la collectivité locale perçoit, comme la taxe d'habitation, la taxe foncière ou d'autres impositions directes et indirectes.

- La taxe additionnelle sur les droits de mutation est pour sa part estimée à 350 K€.
- L'estimation de l'Attribution de Compensation pour 2026 est en légère baisse, soit 480k€ contre 510k€ en 2025.
- Les droits de place aux halles, sur le marché et lors des fêtes de la Tréminou sont évalués à environ 123 000 € pour l'année 2026.

➢ DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (74) : 2 427 100 €

Il est proposé de retenir l'hypothèse, pour 2026 d'une légère baisse des dotations

- Les dotations de l'État (Dotation Forfaitaire, DSR, DNP) : 2 050 000 €
- Les aides de la CAF pour les activités péri et extrascolaires sont estimées à 193 000€
- Participation au fonctionnement de l'ALSH des communes conventionnées : 81 000€.
- Fin des recettes sur le plan de relance Cantine.

➢ AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (75) : 139 100€

Il s'agit principalement des recettes des loyers des immeubles et des locations de salles. Pour 2026, l'hypothèse d'une augmentation est retenue liée à la location des locaux situées au Passage de la Levée.

➢ OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (042) : 130 000 €

Pour 2026, un volume de travaux en régie de 100 000€ serait envisagé, et 30 000€ d'amortissements des subventions reçues.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : RÉSULTAT

RECETTES REELLES 2026	DEPENSES REELLES 2026
10 207 664,00 €	8 322 461,00 €
RECETTES TOTALES 2026	**DEPENSES TOTALES 2026** (hors virement à la section investissement)
10 338 664,00 €	9 114 761,00 €
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2026	
1 223 903,00 €	

Le budget primitif 2026 fait apparaître un excédent de fonctionnement de **1 223 903 €.**
Pour mémoire, au BP 2025, il était envisagé un excédent de fonctionnement de **1 162 506 €,** soit + 61K€.

SECTION D'INVESTISSEMENT : OPERATIONS D'ÉQUIPEMENT

Depuis le BP 2021, une partie du budget d'investissement est votée par opération. Ceci apporte une meilleure lisibilité par rapport au PPI présenté lors du ROB. En complément des opérations, un fonctionnement pour certains projets en APCP est mis en œuvre.

Les projets démarrés en 2025 feront l'objet de Reste à Réaliser (RAR) qui seront intégrés en dépenses et en recettes lors du vote du Budget Supplémentaire (BS)

Les opérations sont présentées dans le document en annexe.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212902209-20251223-20251215-DE

	OPÉRATIONS	DÉPENSES	RECETTES
101	BÂTIMENTS PUBLICS	2 199 491 €	95 000 €
102	ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET ASSOCIATIFS	125 000 €	0 €
103	PATRIMOINE CULTUREL	120 000 €	20 000 €
200	AMÉNAGEMENTS VOIRIE ET ESPACES PUBLICS	923 880 €	0 €
300	MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT POUR LES SERVICES	310 500 €	8 000 €
400	AFFAIRES FONCIÈRES ET URBANISME	151 000 €	737 500 €
500	ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	1 480 000 €	522 000 €
700	ENFANCE - JEUNESSE	0 €	0 €
		5 309 871 €	**1 382 500 €**

Des travaux ambitieux ont été lancés depuis 2024notamment la rénovation du château, la réhabilitation du stade. Certains se poursuivront en 2026.

Les crédits restants sur l'AP-CP du château seront réintégrés ultérieurement, de même que les dépenses précédemment engagées qui viendront abonder le BS avec les Restes à Réaliser.

Les dépenses majeures au sein de ces opérations sont :

- **101 Bâtiments publics**
  - Château (honoraires, travaux) : 2 000 000 €
  - Travaux bâtiments divers : 199 491 €

- **102 Equipements sportifs et associatifs**
  - Travaux stade municipal : 100 000 €
  - Gros entretien terrain Tréouguy : 25 000 €

- **103 Patrimoine cultuel**
  - Réhabilitation du pignon et couverture de l'église ND des Carmes : 120 000 €

- **200 Aménagements de voirie et espaces publics**
  - Entretien et la modernisation de la voirie : 350 000 €
  - Enfouissement et extension de réseaux (SDEF) : 150 000 €
  - Déploiement du réseau LoRa (SDEF) : 8 880 €
  - Aménagement divers et panneaux numériques parking : 390 000 €
  - Travaux au cimetière : 25 000 €

- **300 Matériels et équipements pour les services**
  - Equipement des services : 300 000 €
  - Matériel informatique pour les écoles (dispositif TNE) : 10 500 €

- **400 Affaires foncières et urbanisme**
  - Opérations diverses : 15 000 €
  - Modification du P.L.U. : 36 000 €
  - Acquisition bâtiment rue Arnoult (épicerie sociale) : 100 000 €

- **500 Environnement et cadre de vie**
  - Aménagement Parc de la rivière : 480 000 €
  - Aménagement des abords de la rivière (quai) : 300 000 €
  - Vidéoprotection : 200 000 €
  - Aménagement et scénographie du Musée Bigouden : 500 000€

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212902209-20251223-20251215-DE

Les recettes sont constituées des subventions et des ventes de terrains, pour 2026 nous pourrions compter sur :

- **101 Bâtiments publics**
  - Fondation du patrimoine pour le Château : 95 000 €

- **103 Patrimoine culturel**
  - DRAC pour les travaux sur l'église ND des Carmes : 20 000 €

- **300 Matériels et équipements pour les services**
  - Conseil Départemental - dispositif TNE : 8 000 €

- **400 Affaires foncières**
  - Vente Quai Pors Moro : 200 000 €
  - Vente Rue de la Gare : 500 000 €
  - Ecole St Anne (fonds d'intervention foncière et immobilière) : 37 500 €

- **500 Environnement et cadre de vie**
  - Conseil Départemental :
    - Aménagement des Quais : 100 000 €
    - Parc de la rivière : 80 000 €
    - Vidéoprotection 50 000 €
  - Prise en charge de l'Etat / décharge BODILLO : 192 000 €
  - DRAC pour l'aménagement du Musée : 100 000 €

Toutefois, plusieurs aides ont été attribuées pour certains de ces projets sur les exercices précédents. Elles seront reprises avec les RAR lors du Budget Supplémentaire.

SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉPENSES HORS OPERATIONS D'ÉQUIPEMENT

	DÉPENSES HORS OPÉRATIONS	DÉPENSES
10	DOTATION, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	0 €
16	EMPRUNTS DETTES ET ASSIMILLÉES	650 000 €
20	IMMOBILISATION INCORPORELLES	0 €
204	SUBVENTION D'ÉQUIMPEMENTS VERSÉES	0 €
21	IMMOBILISATION CORPORELLES	0 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	2 000 €
458	OPÉRATIONS SOUS MANDATS	0 €
020	DÉPENSES IMPRÉVUES	0 €
040	*Opérations d'ordres entre sections*	*130 000 €*
041	*Opérations d'ordres à l'intérieur de la section*	*50 000 €*
001	*Solde d'exécution reporté*	*0 €*
		832 000 €

Ces chapitres regroupent les dépenses suivantes :
- le remboursement du capital des emprunts : 650 000 €
- les prêts d'honneur : 2 000€

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212902209-20251223-20251215-DE

Et pour les chapitres d'ordre
- la contrepartie de l'amortissement des subventions d'équipement reçues : 30 000 €
- les travaux en régie : 100 000€
- les avances sur marchés publics : 50 000€

Au chapitre 021, **le virement de la section d'investissement pour 1 223 903 €**.
Et enfin, les opérations d'ordre concernent les amortissements 580 000€ et les remboursements d'avances sur marchés 50 000€.

L'affectation du résultat ne pouvant être réalisée qu'après le vote du CA entraine un manque conséquent dans la partie recettes. Il est compensé par un emprunt d'équilibre jusqu'au vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025 et l'affectation du résultat par le BS.

SECTION D'INVESTISSEMENT : RÉSULTAT

RECETTES RÉELLES 2026 (hors emprunt)	DÉPENSES RÉELLES 2026
3 308 403,00 €	5 961 871,00 €
RECETTES TOTALES 2026 (hors emprunt)	**DÉPENSES TOTALES 2026**
3 938 403,00 €	6 141 871,00 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 2026	
-2 203 468,00 €	

Pour équilibrer la section investissement **un emprunt d'équilibre** doit être inscrit.

Pour mémoire, au BP 2025, le résultat d'investissement était de **-3 945 928 €**

Vu l'avis favorable de la commission « finances » du 27 novembre 2025,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITÉ avec 22 voix POUR et 6 CONTRE : Monsieur Laurent CAVALOC, Madame Véronique BLANCHET, Monsieur Yves CANEVET, Monsieur Bernard LEMARIÉ, Monsieur Frédéric LE LOC'H et Madame MARCHAL Émilie :

- **ADOPTE** le budget de fonctionnement et d'investissements en dépenses et en recettes du budget primitif de la Ville 2026.

Fait à Pont l'Abbé le 18 décembre 2025
Délibération certifiée exécutoire par le Maire**,**

LE MAIRE,

VILLE DE PONT-L'ABBÉ Finistère

Stéphane LE DOARÉ

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet *« lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif »*.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212902209-20251223-20251215-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2025

NOMS - Prénoms	PRESENT	ABSENT EXCUSÉ	PROCURATION
LE DOARÉ Stéphane	X		
LE GUEN Éric	X		
CHOLET Caroline	X		
LE FLOC'H Bernard	X		
GUÉGUEN Viviane	X		
MOTREFF Laurent	X		
LAGADIC Marie-Pierre	X		
TANGUY Jacques	X		
BRAULT Annie	X		
MORVEZEN Mireille	X		
CRÉDOU Gérard	X		
RICHARD Jean-Luc		X	POUVOIR à Stéphane LE DOARÉ
DEFACQ Marc	X		
DIONISI Michelle		X	POUVOIR à Olivier ANSQUER
DRÉAU Valérie	X		
WILLIEME Patricia		X	
HELIAS Fabienne	X		
DURAND David	X		
ANSQUER Olivier	X		
COSSEC Sophie	X		
HIRIART Yann	X		
SCHOCK Thibaut	X		
BEAUSSART Marie	X		
MARCHAL Émilie	X		
LEMARIÉ Bernard	X		
LE LOC'H Frédéric	X		
CANEVET Yves	X		
BLANCHET Véronique		X	POUVOIR à Laurent CAVALOC
CAVALOC Laurent	X		

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 25
Nombre de Pouvoirs : 3

Étaient également présents :
Sandrine Gentric, Directrice Générale des Services
Hervé Jacq, Conseiller aux Décideurs Locaux - SGC de DOUARNENEZ
Aurélie Larnicol, assistante de direction